



Devenir réserviste...

■ RÉSERVISTE: POURQUOI?

Vous souhaitez:

- ➤ être au service de vos concitoyens;
- ➤ acquérir une expérience valorisante;
- ➤ agir aux côtés des gendarmes, dans les situations de crise, notamment:
- en effectuant des missions de prévention et de protection,
- en portant assistance à la population,
- ➤ bénéficier d'une formation continue pour progresser dans votre emploi.

■ RÉSERVISTE: COMMENT?

➤ Vous êtes Français (homme ou femme):

- ☐ Avec votre attestation d'Appel de Préparation à la Défense ;
- ☐ et après avoir suivi avec succès, une préparation militaire gendarmerie (**PMG**) ou une préparation militaire supérieure gendarmerie (**PMSG**).

➤ Dès 17 ans, vous pourrez demander à être admis dans la réserve opérationnelle:

- ☐ vous souscrirez un engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR);
- unités de gendarmerie proches de votre domicile;
- ☐ vous bénéficierez d'une formation continue permettant d'accéder aux grades supérieurs;
- ☐ vous serez dotés de tenues de service et vous détiendrez une carte de réserviste;
- uous recevrez une rémunération journalière pour chacune de vos missions.





PÉRIODES MILITAIRES D'INITIATION **OU DE PERFECTIONNEMENT** À LA DÉFENSE NATIONALE / PMIPDN



■ POURQUOI?

GENDARWERE

Elles contribuent à la formation militaire des citoyens. Elles permettent de leur faire comprendre l'organisation de la défense militaire, l'esprit de défense et les valeurs qui s'y rapportent. Elles ont pour objet de sensibiliser les jeunes françaises et français aux missions des forces armées et leur faire découvrir la gendarmerie. Ces deux périodes (PMIDN et PMPDN) sont incluses dans les cycles de préparation de la gendarmerie : PMG et PMSG.

PMG / PMSG

POUR OUI?

➤ Tous citoyens volontaires:

- ☐ âgés de plus de 16 ans et de moins de 30 ans;
- ☐ ayant participé à la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté (IDC);
- aptes physiquement, mesurant au minimum 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes (pour les PMSG, pas de taille minimum requise);
- ☐ jouissant de ses droits civiques et de bonne moralité.

■ COMMENT?

Vous pouvez retirer les dossiers d'inscription auprès des brigades territoriales et des centres d'information et de recrutement de la gendarmerie.

■ QUOI?

La formation est centrée sur l'apprentissage des missions élémentaires des agents de la force publique et sur la maîtrise de l'arme de dotation.

La formation est axée sur l'école du commandement et la responsabilisation.





PMG / PMSG

■ QUAND?

Les sessions de PMG sont organisées au plus près de chez vous les week-ends ou par périodes bloquées d'une semaine pendant les vacances scolaires. Le cycle complet de formation s'étend sur 15 iours.

Le stage de PMSG est organisé au niveau national sur une durée de 30 jours effectifs de formation, dispensée chaque été.

■ POUR QUEL AVENIR?

Un breveté PMG est apte à être admis comme militaire du rang de réserve pour tenir un poste d'exécutant sous la responsabilité d'un gendarme d'active. Il peut, ensuite, en suivant une formation continue, accéder aux grades supérieurs.

Le candidat breveté PMSG est apte, au terme d'un cycle de formation militaire initiale du réserviste, à tenir un emploi de cadre dans la réserve (gradé, officier).





AVANTAGES

- ☐ Dès 17 ans, possibilité de demander à signer un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR).
- ☐ Conservation du paquetage (ESR).
- ☐ Priorité d'affectation à proximité du domicile dans une unité de réserve opérationnelle.
- ☐ Délivrance d'une carte de réserviste.



Le programme de formation

■ LE PROGRAMME DE FORMATION DES PRÉPARATIONS MILITAIRES DE LA GENDARMERIE



PRÉPARATION MILITAIRE GENDARMERIE (PMG)

FORMATION GÉNÉRALE (32 HEURES):

- connaissance du milieu professionnel (6 heures);
- déontologie et éthique militaire (7 heures);
- ☐ formation à l'accueil (3 heures);
- préparation générale au métier (14 heures);
- entraînement physique général (2 heures).

FORMATION MILITAIRE

(6 HEURES):

- connaissance du milieu militaire (4 heures);
- □ topographie (2 heures).

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TIR

(77 HEURES):

- exécution du service de la gendarmerie départementale (3 heures);
- exécution du service de la gendarmerie mobile (3 heures);
- ☐ formation aux télécommunications (7 heures);
- ☐ intervention professionnelle (64 heures).

➤ TOTAL: II5 heures



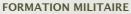




PRÉPARATION MILITAIRE SUPÉ-RIEURE GENDARMERIE (PMSG)

FORMATION GÉNÉRALE (42 HEURES):

- ☐ connaissance du milieu professionnel (9 heures);
- ☐ déontologie et éthique militaire (7 heures);
- ☐ formation à l'accueil (4 heures);
- préparation générale au métier (14 heures);
- entraînement physique général (8 heures).



(13 HEURES):

- ☐ connaissance du milieu militaire (7 heures);
- ☐ topographie (6 heures).

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TIR

(207 HEURES 30):

- exécution du service de la gendarmerie départementale (3 heures);
- a exécution du service de la gendarmerie mobile (3 heures);
- ☐ formation agent de police judicaire adjoint (104 heures);
- utilisation des moyens (9 heures 30);
- ☐ intervention professionnelle (88 heures).

> TOTAL: 262 heures 30

Durée : 30 jours









La réserve opérationnelle

Devant atteindre 40 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle renforce les unités d'active et les structures de commandement. Le réserviste contribue à la sûreté publique (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours) et à assurer l'exécution des lois.

■ LES CONDITIONS D'ADMISSION:

- ☐ être de nationalité française;
- ☐ être âgé de 17 ans au moins;
- ☐ être en règle au regard des dispositions du service national (avoir satisfait aux obligations du service national ou avoir suivi la [APD ou la [DC);
- ☐ être apte physiquement, mesurer au moins 1,70 m pour les hommes et 1,60 m pour les femmes;
- ☐ jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité;
- ☐ les volontaires qui n'ont pas reçu de formation militaire préalablement à leur demande doivent être détenteur d'un brevet PMPDN (PMG ou PMSG).



> Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez alors demander à souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR).

■ L'ENGAGEMENT À SERVIR DANS LA RÉSERVE (ESR):

Le contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie consacre le volontariat du réserviste et peut être signé pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable.

Chaque période d'activité fait l'objet d'une convocation qui ouvre droit:

- ➤ à une rémunération journalière;
- ➤ le cas échéant, à des indemnités de déplacement et d'alimentation.

■ QUELQUES CHIFFRES:

➤ Répartition des effectifs sous ESR

	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010	Cible
Officiers supérieurs	643	679	510
Officiers subalternes	I 132	I 044	I 270
Sous-officiers supérieurs	3 386	3 506	3 5 5 2
Sous-officiers subalternes	7 169	6 741	11540
Militaires du rang	13 878	12 924	23 128
TOTAL	26 208	24894	40 000

■ L'EMPLOI DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE:

Les réservistes sous ESR sont convoqués pour renforcer ponctuellement les unités de gendarmerie proches de leur domicile et participer notamment :

- > au service quotidien des unités (patrouille de surveillance, contact avec la population, aide, conseil et secours);
- ➤ à des services d'ordre (manifestations sportives ou culturelles) ;
- ➤ à des dispositifs de recherches ;
- > à des missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance ;
- ➤ à des mesures exceptionnelles de sécurité telles que le plan VIGIPIRATE ;
- > à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées.

ET ENCORE:

- > pour encadrer des sessions de JDC ou de formation des réservistes ;
- > pour participer à l'emploi, la gestion, l'administration des réservistes des échelons territoriaux et groupements de gendarmerie;
- > pour assurer temporairement des missions en opération extérieure ;
- > pour remplir momentanément des fonctions requérant des qualifications particulières.

Le temps consacré à ces activités peut aller jusqu'à 30 jours par année.

■ LA RÉMUNÉRATION JOURNALIÈRE (PREMIERS ÉCHELONS)

GRADE	rémunération nette (en euros)		
	Affecté en région parisienne	Affecté en province	
Colonel	160	156	
Lieutenant-colonel	138	134	
Chef d'escadron	III	108	
Capitaine	97	95	
Lieutenant	78	76	
Sous-lieutenant	70	68	
Major	85	83	
Adjudant-chef	72	70	
Adjudant	64	62	
Maréchal des logis-chef	61	59	
Gendarme	54	52	
Brigadier-chef	43	42	
Brigadier	42	41	
Gendarme adjoint	42	41	

Ces éléments n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de l'administration centrale. Le calcul est effectué sur la base d'un militaire célibataire, sans enfant à charge et peuvent évoluer en fonction de la situation de famille.

■ LA TENUE **DES RÉSERVISTES**

Les personnels sous ESR sont dotés d'un paquetage de service courant et d'un paquetage réduit de campagne.

■ LA CARTE DE RÉSERVISTE

Les officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve ayant souscrit un ESR sont détenteurs d'une carte leur permettant de justifier de leur qualité de réserviste de la Gendarmerie nationale.

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

- Les officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve peuvent servir soit en unités territoriales ou mobiles, soit en état-major.
- Les militaires servant dans la réserve bénéficient d'une formation continue qui peut leur permettre d'accéder aux grades supérieurs.
- ➤ L'avancement a lieu exclusivement au choix et sous conditions.

La réserve citoyenne



LA RÉSERVE CITOYENNE







■ QUOI?

Deuxième composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est ouverte à tous les citoyens français, volontaires et désireux de servir leur pays.

■ POUR OUI?

Les volontaires agréés par l'autorité militaire.

■ POURQUOI?

Entretenir l'esprit de défense, renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

■ CONDITIONS

- ☐ être de nationalité française ;
- ☐ être âgé de 17 ans au moins ; il n'y a pas de limite d'âge supérieure ;
- ☐ être en règle au regard des dispositions du service national (avoir satisfait aux obligations du service national ou avoir suivi la |APD ou la |DC).

Une information sur les différentes missions de la Gendarmerie nationale est dispensée. Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public.



COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier du candidat doit comporter :

- une lettre de motivation,
- une photocopie lisible d'une pièce d'identité,
- un certificat de participation à la JAPD ou la JDC ou un justificatif de l'accomplissement du service national et la copie des titres et des diplômes universitaires.
- une photographie.

Le Centre d'information et de recrutement de votre région vous informe sur les carrières en gendarmerie...



17 D, rue de Molsheim 67000 STRASBOURG cir.strasbourg@gendarmerie.interieur.gouv.fr

18, place Pey-Berland - 33000 BORDEAUX cir.bordeaux@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR d'Auvergne
4 bis, rue Rouget-de-Lisle
63000 CLERMONT FERRAND
cir.clermont-ferrand@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Basse-Normar Hôtel de Than II, boulevard du Maréchal-Leclerc I4000 CAEN cir.caen@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Centre commercial de la Toison-d'Or – Local n° 3 Grand-Mail – 21000 DIJON cir.dijon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Bretagne 10, mail Anne-Catherine 35000 RENNES cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR du Centre 42, boulevard Alexandre-Martin 45000 ORLÉANS

cir.orleans@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Champagne-Ardenne 10, rue Gambetta

51100 REIMS cir.reims@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Franche-Comté 17, avenue Élisée-Cusenier 25000 BESANÇON cir.besancon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Haute-Normandie 17, rue Ambroise-Fleury 76000 ROUEN cir.rouen@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR d'Ile-de-France 121, boulevard Diderot 75012 PARIS

cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Languedoc-Roussillon 4, boulevard Victor-Hugo 34000 MONTPELLIER cir.montpellier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR du Limousin 2, boulevard Carnot

87000 LIMOGES

cir.limoges@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Lorraine

Centre commercial Saint-Jacques Place du Forum - 57000 METZ cir.metz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Midi-Pyrénées 11, boulevard Lascrosses 31000 TOULOUSE cir.toulouse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR du Nord - Pas-de-Calais 201, boulevard de Mons

59650 VILLENEUVE D'ACSO cir.lille@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR des Pays de la Loire 4, rue d'Allonville 44000 NANTES cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Picardie I, rue Caumartin 80000 AMIENS cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr CIR de Poitou-Charentes 5, rue Paul-Guillon 86000 POITIERS

cir.poitiers@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Provence - Alpes - Côte d'Azur 168, boulevard Rabatau 13010 MARSEILLE

cir.marseille@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de Rhône-Alpes Caserne Delfosse

2, rue Bichat - 69002 LYON cir.lyon@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de La Guadeloupe COMGEND – caserne Morne-Houël 97120 SAINT CLAUDE

cir.saint-claude@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de La Guyane Caserne de la Madeleine – BP 6005 97306 CAYENNE CEDEX cir.cayenne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CIR de La Martinique La Galleria 97232 LE LAMENTIN

cir.le-lamentin@gendarmerie.interieur.gouv.fr CIR de La Réunion 61, rue Mac-Auliffe

97405 SAINT DENIS CEDEX cir.saint-denis@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Devenez

réserviste

dans la Gendarmerie



La gendarmerie compte dans ses rangs des réservistes qui, quotidiennement, viennent renforcer les unités d'active.

Vous avez au moins 17 ans, vous avez effectué votre JAPD et vous souhaitez vivre une expérience originale et valorisante au service de la population :

Rejoignez les réservistes de la gendarmerie



www.gendarmerie.interieur.gouv.fr 0.8202202